



Paris, le 9 mars 2021

Monsieur Jean Castex  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 Rue de Varenne  
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec une grande solennité que je me permets d'appeler votre attention sur la situation de l'emploi que connaît le secteur des télécommunications dans le Trégor Costarmoricain et singulièrement dans la zone géographique de Lannion (22300). La présente interpellation se veut avant tout être une contribution soulignant combien ce dossier hautement stratégique nécessite une intervention au plus haut niveau de l'Etat.

GÉRARD LAHELLEC

SENATEUR DES  
CÔTES D'ARMOR

Le développement exponentiel de ce secteur imputable à la grande ambition publique, qui a permis à la France de rattraper son retard et de se hisser au premier rang mondial du développement des télécommunications, mérite à mes yeux que nous en tirions des enseignements car, depuis plus de 30 ans, les plans sociaux viennent rythmer la vie de ce secteur. Ainsi, l'entreprise française *Alcatel*, devenue *Alcatel-Lucent* en 2006 et rachetée en 2015 par *Nokia*, fait actuellement l'objet de restructurations qui viennent à nouveau contrarier le développement économique et l'emploi.

Ce plan est en vérité la conséquence d'erreurs stratégiques et d'« alliances » ratées. Ainsi, de 1995 à 2006, sous la direction de Monsieur Tchurruk, la société avait déjà fermé plus de la moitié des sites quand dans le même temps Alcatel a délibérément renoncé au marché du téléphone mobile et de l'internet, pourtant en pleine expansion. En 2006, le nouveau groupe fusionné sous le nom d'Alcatel-Lucent, second équipementier télécom mondial, supprime 10% des effectifs. Deux plans sociaux sont de nouveau mis en œuvre entre 2009 et 2012 et la série se poursuit lorsque Michel Combes accède au poste de directeur général du groupe en avril 2013 puisque le plan *Shift* « restaure » la rentabilité au prix de 10 000 emplois supprimés dans le monde, dont 700 en France. Enfin, en octobre 2015, Nokia obtient du ministère de l'économie l'accord réglementaire pour l'acquisition de son concurrent Alcatel-Lucent et procède à quatre plans sociaux successifs. Le constat est donc sans appel depuis le début des années 1990 : la stratégie est de faire de l'emploi une variable d'ajustement.

Si j'estime que les systèmes digitaux et la 5g sont des composants indispensables à la souveraineté du pays car la sécurité et la prospérité future sont assurées par les réseaux et infrastructures télécoms, il est nécessaire que la France ait une industrie avec une base nationale forte dans le domaine de la 5G, au vu de ce qu'elle permet en termes de technologies et d'applications.

Il me semble nécessaire que le gouvernement crée une alternative à la stratégie de Nokia qui reprendrait les sites et emplois détruits, rassemblant toutes les ressources nationales



afin de créer un « nouvel équipementier télécom » permettant à la France d'être indépendante et *a fortiori* à l'Europe de l'être aussi. Il m'apparaît également que l'État, en régulant l'interopérabilité des systèmes, pourrait contribuer à cultiver une excellence française sans remettre en cause la mondialisation des échanges et les coopérations industrielles.

Nous pouvons accueillir positivement l'annonce récente de l'installation de Qualcomm sur le site de Lannion et la création de plusieurs emplois dont le nombre n'est cependant pas encore défini.

Le site de Lannion s'est affirmé tout au long de son histoire comme un pôle d'excellence en matière de télécommunications et s'est maintenu malgré un contexte social et industriel pas toujours facile en conservant ses savoir-faire, ses connaissances et ses moyens de production bien réels. A mes yeux, il y a de la place pour ces deux projets : la création d'un nouvel équipementier télécom, possiblement axé sur l'interopérabilité des systèmes, et la nouvelle installation du groupe américain. L'un dans l'autre, ils permettraient le renforcement et la préservation de l'existant tout en donnant un avenir à ce secteur vital de notre économie.

Cette ambition ne pourra être satisfaite que si les pouvoirs publics s'en emparent et la portent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Gérard DAHELLEC